

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

RÈGLEMENT 790-09

Lors de l'assemblée du Conseil tenue le 7 décembre 2009, la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement portant le numéro 790-09, règlement sur la tarification pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité de la municipalité.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion : 16 novembre 2009

Adoption du règlement : 7 décembre 2009

Le présent règlement est disponible et quiconque est intéressé peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 16^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009.

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier